

L'Assemblée nationale face à ses responsabilités



[Source : Michelle d'Astier de la Vigerie]

[Auteur :] Alain Nicolai

L'Assemblée nationale est l'institution française qui forme, avec le Sénat, le Parlement de la Cinquième République. Son rôle est de débattre, de proposer, d'amender et de voter les lois, et de contrôler l'action du Gouvernement.

À la différence du Sénat, elle a le pouvoir de forcer la démission du gouvernement par le vote d'une motion de censure. Elle siège au palais Bourbon à Paris. (Wikipéda)

En octobre 2019 un virus inconnu apparait subitement à Wuhan, puis touche, quasiment l'ensemble de la planète dont la France en février 2020. Le gouvernement français prend des mesures en urgence pour limiter la prolifération de l'épidémie dans notre pays. Certaines de ces dispositions semblent temporaires.

L'Assemblée Nationale est fermée.

À la fin du confinement les parlementaires retournent au Palais Bourbon. Les citoyens qui ont élus ces députés pour les représenter pensent alors que ceux-ci vont reprendre normalement leur travail pour recadrer les mesures prises par le gouvernement dans l'urgence, et qui ne sont pas en phase avec la Constitution, comme la privation de libertés instaurés par le confinement. Mais ce n'est pas le cas. Aussi le gouvernement décide sans aucun débat de reconfiner le 31 octobre 2020 alors que le 11 octobre 2020, un des hauts responsables de l'OMS, le Dr David Nabarro, candidat présenté par le gouvernement britannique pour le poste de Directeur général de l'OMS en 2017, a fait l'annonce que le confinement entier d'une population est nuisible.

à écouter. Nicole Delépine :

CONFINEMENT MEURTRIER: TOUT CE QUE L'ON NE VOUS A PAS DIT, ABERRATION

HUMAINE, SANITAIRE, ÉCONOMIQUE

et cet article:

Coronavirus : L'OMS déconseille aux dirigeants de recourir, de nouveau, au confinement

Tout aussi grave, l'affaire Raoult.

La France est le seul pays au monde à avoir interdit formellement l'hydroxychloroquine le 27 mai 2020 à la suite d'un article de la revue médicale The Lancet publié quelques jours avant. « *L'hydroxychloroquine n'est plus autorisée contre le Covid-19. A la suite d'un avis défavorable du Haut Conseil de la santé publique, le gouvernement a abrogé les dispositions dérogatoires autorisant la prescription de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19 à l'hôpital en France, hors essais cliniques. « Que ce soit en ville ou à l'hôpital, cette molécule ne doit pas être prescrite pour les patients atteints de Covid-19 », a réagi le ministère de la santé dans un communiqué.* » Journal Le Monde du 27 mai 2020.

Suite aux protestations d'une partie de la communauté scientifique mondiale ayant démontré que l'article de The Lancet était une falsification grossière écrite par des « scientifiques » à la solde de laboratoires privées, l'hydroxychloroquine a été de nouveau autorisée ultérieurement en France mais sans publicité. Cependant les français peuvent regretter amèrement une telle prévention contre ce traitement comme le démontre par exemple ce.

Constat, après la réouverture de l'Assemblée nationale il n'y pas eu de débats sérieux sur ce sujet en ce lieu, conséquence l'hydroxychloroquine a de nouveau été interdite en France par le gouvernement le 23 octobre 2020 sur un avis de l'Agence du médicament.

Nous apprenons que le Pr Didier Raoult va porter plainte contre l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament pour « mise en danger de la vie d'autrui » par l'intermédiaire du très efficace Maître Fabrice Di Vizio, avocat des médecins libéraux, dont la plainte pour « abstention volontaire » est à l'origine des perquisitions du jeudi 15 octobre 2020.

« Les gendarmes de l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) et les policiers de l'OCLCIFI (Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales) ont coordonné jeudi 15 octobre, sur huit lieux simultanés et sur dix sites de perquisitions, la première opération de police de l'enquête

orchestrée par la commission d'instruction de la CJR (Cour de Justice de la République).

Plus de 100 policiers, gendarmes et enquêteurs ont été mobilisés pour cette grande action de justice et de vérité contre mensonges et impunité. Accompagnés de spécialistes en informatique, ils ont aspiré toutes les données des téléphones portables sur les logiciels cryptés, les informations sur ordinateurs et les boîtes mails des ministres Agnès Buzyn, Olivier Véran, Edouard Philippe, et l'ancienne porte parole Sibeth Ndiaye. Mais aussi du directeur général de la Santé, Jérôme Salomon puis la directrice générale de Santé publique France, Geneviève Chêne. » Source Lucien Cavelier.

Lucien Cavelier est un des trois soignants qui est à l'origine de la création de ce collectif de médecins appelé C19 qui avait annoncé le jeudi 19 mars son intention de porter plainte contre l'ancienne ministre de la santé, A. Buzyn, et le premier ministre, E. Philippe, devant la Cour de Justice de la République, estimant que ces derniers « avaient conscience du péril et disposaient des moyens d'action, qu'ils ont toutefois choisi de ne pas exercer ». Leur initiative est appuyée par une pétition en ligne écrite le 21 mars qui avait déjà recueilli 500 000 signatures en trois semaines.

Conclusion :

« À la fin, qu'est-ce qu'on va suggérer ? Que tout le monde reste enfermé toute sa vie parce qu'il y a des virus dehors ? Mais vous êtes tous fous. Vous êtes devenus tous cinglés. » (Didier Raoult)

Nos députés portent une énorme responsabilité sur l'évolution de la crise de 2020. Ils semblent comme anesthésiés, et même fascinés, par les forces obscures qui les empêchent de voir clair, à l'exception de quelques-uns, qui, à l'image de Martine Wonner essaye de les faire réagir.

Intervention brillante de Martine Wonner à l'Assemblée Nationale.

"Ainsi commence le fascisme. Il ne dit jamais son nom, il rampe, il flotte, quand il montre le bout de son nez, on dit : C'est lui ? Vous croyez ? Il ne faut rien exagérer ! Et puis un jour on le prend dans la gueule et il est trop tard pour l'expulser." Françoise Giroud.